

**DÉCISION N° 2025-011**

Service à la population

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
(DETR2025 – Partie équipement)****Le Maire de Villiers-sur-Orge,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**VU** la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;**CONSIDÉRANT** la volonté de renforcer la sécurité des citoyens et faciliter l'accès aux gestes de premiers secours en cas d'urgence cardiaque ;**CONSIDÉRANT** le devis d'un montant de 7 588 € HT pour l'acquisition de défibrillateurs automatisés externes (DAE) ;**CONSIDÉRANT** le souhait de la commune de solliciter auprès de l'État l'octroi d'une subvention à hauteur de 3 794 €.**DÉCIDE****Article 1 :****DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux d'un montant de 3 794 €, soit 50% du coût total HT.**Article 2 :****DE SIGNER** tous les documents relatifs à cette demande.**Article 3 :****DE PRÉCISER** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la ville.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à madame la préfète de l'Essonne.

Le 06 février 2025,

Le Maire,